

CHANGEMENT DE TITULAIRE DE VOTRE CARTE GRISE

Pièces justificatives à fournir :

- CARTE GRISE (barrée, signée, vendu le Par l'ancien propriétaire)
- CERTIFICAT DE CESSION (cerfa : 15776.01)
- DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (cerfa : 13750.01)
- CARTE D'IDENTITE du titulaire (et co- titulaire)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS (Facture EDF, Téléphone, eau, quittance de loyer, dernier avis d'imposition, au nom et à la bonne adresse du nouveau propriétaire)
- PERMIS DE CONDUIRE
- ATTESTATION D'ASSURANCE DU VEHICULE (carte verte)
- CONTROLE TECHNIQUE DE MOINS DE 6 MOIS
- CERTIFICAT DE NON GAGE
- MANDAT, autorisant Bly Auto à faire votre carte grise en votre nom (cerfa : 13757.03)

Dans le cas où le nouveau propriétaire ne puisse pas fournir de justificatif de domicile :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant.
- Carte d'identité de l'hébergeant
- Attestation écrite de l'hébergeant mentionnant que le titulaire habite bien à l'adresse indiquée.

Pour une entreprise, fournir un K-BIS de moins de 6 mois et l'identité du gérant. Pour une association, un syndicat : les statuts.

PRESTATION : 35 € pour TPS - 60€ pour TPC

12€ pour une cession – 18€ pour changement de domicile

Règlement en Espèces ou en Carte Bleue.

Le titulaire doit être présent physiquement pour la demande de changement de certificat